

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)
DU PLATEAU MATHEYSIN

Le préfet de l'Isère informe que, par arrêté préfectoral, il sera procédé du 05 décembre 2018 au 19 janvier 2019 inclus, soit une durée de 46 jours, à une enquête publique portant sur l'approbation du projet de plan de prévention des risques miniers (PPRM) du plateau matheysin sur les communes de LA MOTTE-D'AVEILLANS, LA MOTTE-SAINT-MARTIN, LA MURE, NOTRE-DAME-DE-VAULX, PIERRE-CHÂTEL, PRUNIÈRES, SAINT-AREY, SAINT-THEOFFREY et SUSVILLE. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de LA MOTTE-D'AVEILLANS. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approuver par arrêté le plan de prévention des risques miniers pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique. M. Jean-Pierre BLACHIER, ingénieur DRIRE, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier en version papier ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public dans les mairies de LA MOTTE-D'AVEILLANS (1 place Albert Rivet – 38770 La Motte-d'Aveillans), LA MOTTE-SAINT-MARTIN (La Molière – 38770 La Motte-Saint-Martin), LA MURE (place de la Liberté – BP62 – 38350 La Mure), NOTRE-DAME-DE-VAULX (1 place Victor Collomb – 38144 Notre-Dame-de-Vaulx), PIERRE-CHÂTEL (place Henri et Marthe Gaillard – 38119 Pierre-Châtel), PRUNIÈRES (90 place de la Mairie – Le Village – 38350 Prunières), SAINT-AREY (Le Village – 625 route de la Mairie – BP52 – 38350 Saint-Arey), SAINT-THEOFFREY (RN 85 – Petichet – 38119 Saint-Théoffrey), SUSVILLE (Nantizon – 38350 Susville) ainsi qu'à la communauté de communes de la Matheysine (route du Terril – 38350 Susville), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des lieux. Par ailleurs, une version numérique du dossier, sur un poste dédié, sera également déposée en mairie de LA MOTTE-D'AVEILLANS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce lieu. Les pièces du dossier seront également disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications – rubrique consultations et enquêtes publiques).

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête. Il pourra également adresser ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, en mairie de La Motte-d'Aveillans – 1 place Albert Rivet – 38770 – en mentionnant : « PPRM du plateau matheysin – à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur » ;
- par voie électronique, à : ddt-pprm-plateau-matheysin@isere.gouv.fr.

M. Jean-Pierre BLACHIER se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations concernant le projet de PPRM :

- en mairie de La Motte-d'Aveillans - le 5 décembre 2018 de 9h00 à 12h00 ;
- en mairie de Saint-Theoffrey - le 13 décembre 2018 de 14h00 à 17h00 ;
- en mairie de Susville - le 18 décembre 2018 de 14h00 à 17h00 ;
- en mairie de La Motte-d'Aveillans - le 10 janvier 2019 de 16h00 à 19h00 ;
- en mairie de Prunières - le 15 janvier 2019 de 8h30 à 11h30 ;
- en mairie de La Motte-d'Aveillans - le 19 janvier 2019 de 9h00 à 12h00;

Le rapport de l'enquête et les conclusions motivées, établis par le commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête, seront transmis à la direction départementale des territoires, service sécurité et risques. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée aux mairies susmentionnées ainsi qu'à la communauté de communes de la Matheysine. Ces documents seront consultables par le public en mairie, à la communauté de communes de la Matheysine, ainsi qu'en préfecture de l'Isère et sur le site internet de la préfecture de l'Isère, pendant une durée d'un an.

Le projet de plan de prévention de risques miniers du plateau matheysin n'a pas fait l'objet d'une demande de décision au cas par cas de l'Autorité environnementale, car sa prescription datant de 2007 l'en dispense.

Des informations peuvent être demandées par courrier adressé à :

Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère – Service sécurité et risques – 17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 GRENOBLE CEDEX 9.